Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_175-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Présents (14) :** Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

**Représentés (3) :** Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

**Absentes (2) :** Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

# Délibération n°175-2025

## Souscription d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la Maison des Professions Libérales et les travaux d'aménagement du quartier du Décollé

***Rapporteur : Michel Penhouët***

M. le Maire expose à l'assemblée que la souscription de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 novembre dernier.

Suite à un problème d'interprétation, il apparaît que les travaux relatifs à la Maison des Professions libérales ne sont totalement conformes au prêt « Transformation écologique » de la CDC puisque les projets éligibles doivent apporter une surperformance énergétique par rapport à la RT2012 (gains de -20% et – 30%).

Ces gains n'étant pas atteints, les conditions de prêt de la CDC doivent être modifiées par rapport aux conditions approuvées par le conseil municipal le 11 novembre dernier (Taux du livret A + 0.5%).

Les nouvelles conditions de prêt sont les suivantes : **Taux du livret A + 0.6%.**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_175-DE

**Maison des Professions Libérales (budget principal : commune)**

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la maison des professions libérales

**Ligne du Prêt :** Prêt cohésion sociale

**Montant :** 258 000 euros

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) :** 12 mois

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat **+ 0.6 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** amortissement prioritaire (constant)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Par ailleurs, M. le Maire propose à l'assemblée de souscrire un 3ème prêt pour financer l'opération d'aménagement du quartier du Décollé, selon les conditions suivantes :

**Aménagement du quartier du Décollé (budget principal : commune)**

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la désimperméabilisassions et les voies douces à Saint Lunaire (35800)

**Ligne du Prêt :** Transformation écologique

**Montant :** 380 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat **+ 0.5 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Prioritaire

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_175-DE

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à souscrire deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dont les caractéristiques répondent aux spécifications ci-dessus.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***RETIENT*** *les offres de prêts transformation écologique de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques répondent aux spécifications ci-avant exposées.*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à souscrire ces emprunts ;*
- ***DONNE*** *tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)